



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique familiale

Question écrite n° 87896

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rapport « Politique familiale : d'une stratégie de réparation à une stratégie d'investissement social » publié par Terra Nova. En effet, celui-ci préconise de supprimer progressivement les majorations de pensions pour les parents de trois enfants et plus pour les nouveaux retraités, les maintenir à leur valeur actuelle pour les retraités actuels, les inclure dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de la Commission pour l'avenir des retraites remis au Premier ministre le 14 juin 2013, a montré que cette majoration est plus favorable aux titulaires des pensions les plus élevées dans la mesure où elle est proportionnelle à la pension (et donc plus importante au titre des pensions élevées). En outre, l'exonération d'impôt sur le revenu procurait un avantage croissant avec le revenu. C'est dans ce contexte que la loi de finances pour 2014 a mis fin à cette exonération, à compter de l'imposition des revenus de l'année 2013. Le rapport prévu à l'article 22 de la loi du 20 janvier 2014 sur les droits familiaux de retraite, élaboré par Bertrand Fragonard, président du Haut conseil de la famille, remis le 25 mars 2015 au Parlement, a dressé un état des lieux des dispositifs existants (assurance vieillesse des parents au foyer, majorations de durée d'assurance, majorations de pension des familles nombreuses, départ anticipé à la retraite pour les parents de famille nombreuse). Il rappelle que ces avantages familiaux de retraite participent à l'augmentation des pensions de droits propres des mères de famille. Il formule également un certain nombre de propositions tout en soulignant la complexité et la sensibilité de la question.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87896

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6763

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 88